N° CPPAP 1121S05878
DÉCEMBRE 2019 - N° 75

23 NOVEMBRE : STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

Pour la 1ere fois, l'UD CGT 41 appelait les salarié·es, retraité·s et privé·es d'emploi à un rassemblement à Blois pour dire stop au violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes au travail comme dans leur vie personnelle. Au-delà de la lutte contre les discriminations femmes/hommes, notamment au niveau du salaire, primordiale pour la CGT, la mobilisation féministe a mis en exergue la question des féminicides, devenue un débat de société. Il est clair que le « Grenelle » sur les violences faites aux femmes n'est que de la poudre aux yeux, avec en particulier l'absence de vraies mesures pour défendre les victimes. Pour le plus grand bonheur du patronat, la question du travail est totalement occultée du débat. Et pourtant, les chiffres restent affligeants !

- **80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail,**
- **20 % de harcèlement sexuel au travail,**
- **10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail,**
- **70 % des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur·e,**

Quand elles l'ont fait, 40 % estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées).
En moyenne, 223 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple par an. Chaque jour, des femmes sont victimes de violences psychologiques, verbales, économiques, médicales, physiques ou sexuelles. Une femme meurt tous les 2 jours assassinée par son compagnon ou son ex-compagnon. La 1ere conséquence est souvent la perte de l'emploi de la victime, ce qui ajoute à la violence physique la précarité et donc la dépendance économique vis-à-vis de l'agresseur. Pourtant, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un sujet de dialogue social dans l'entreprise, rare sont celles qui ont pris des mesures de prévention.
Les 50 personnes présentes au rassemblement étaient là pour interpeller patronat et gouvernement gagner la ratification par la France de la norme OIT votée en juin dernier. Elle doit se traduire par un renforcement des obligations de prévention des employeur·ses et par de nouvelles protections pour les victimes, notamment :

- **la protection contre le licenciement et les sanctions**
- **la prise en charge de l'ensemble des frais de justice par l'employeur·se**
- **la reconnaissance automatique de la situation des victimes en Accident du Travail/ Maladie Professionnelle**
- **la création d'un statut de la victime dans les procédures disciplinaires**
- **l'extension des prérogatives et moyens des inspecteur·trices et des médecin·es du travail.**

SANTÉ : ON POURSUIT LES LUTTES !

Depuis fin 2018, de nombreuses luttes ont vu le jour au centre hospitalier de Blois : le service de sécurité incendie, accompagné par la CGT dès la fin 2018, a lutté pendant 6 mois pour une vraie reconnaissance des qualifications des personnels, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et le paiement de leurs heures supplémentaires. Ces personnels ont eu gain de cause sur la plupart de leurs revendications.
En juin 2019, les personnels d'un service d'EHPAD de 50 lits entraient également en grève. Leurs revendications : amélioration de leurs conditions de travail, tant en terme d'effectifs, qu'en terme de matériels nécessaires pour exercer leur métier dans les conditions dignes d'un service public pour pouvoir s'occuper des résident·es dans les meilleures conditions. Ils, elles ont été rejoints par leurs collègues de 7 autres services d'EHPAD et d'Unité de Soins de Longues Durée, sur les mêmes revendications. Ces luttes se sont déroulées en partie pendant la canicule et donc, dans un contexte de travail rendu encore plus difficile. Ils/elles ont subi des pressions venues de leur encadrement et de la direction de l'établissement. Ils/elles ont pu voir le soutien de leurs collègues des autres services de l'hôpital et de la plupart des familles des résident·es dont ils/elles s'occupent matérialisée par une pétition ayant recueillie plus de 600 signatures de soutien à leur mouvement. Début décembre, ces collègues étaient toujours en lutte.
Les urgences, SAMU/SMUR ainsi que les agent·es de la régulation médicale (15) ont rejoint, le 14 novembre, avec les syndicats CGT et SUD dans le cadre d'une intersyndicale, les 300 services d'urgences déjà en grève sur tout le territoire français.
Des délégations de personnels, accompagnées par la CGT, ont pu, à plusieurs occasions exprimer leurs revendications et leurs difficultés de travail, devenues quotidiennes, face à une direction et des managements n'hésitant pas à pratiquer l'injonction paradoxale : « faites plus avec moins ! » Ils/elles ont rencontré, avec la CGT, le préfet, le conseil départemental, le maire de Blois (président du conseil de surveillance de l'hôpital de Blois) ainsi que l'ARS pour évoquer leurs exigences d'améliorations des conditions de travail.